
Mise à jour de l'Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA

Cote du document: EB 2025/145/R.25

Point de l'ordre du jour: 8 a)

Date: 5 août 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Documents de référence: Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA
([EB 2021/134/R.21/Rev.1](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver le projet de mise à jour de l'exposé.

Questions techniques:

Roger Fischer

Directeur et Responsable en chef de la gestion des risques
Bureau de la gestion globale des risques
courriel: r.fischer@ifad.org

Mise à jour de l'Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA

1. L'Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2021, est conçu pour structurer la démarche du FIDA vis-à-vis du risque et de la gestion du risque, compte tenu du contexte environnant. L'introduction, durant la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), des opérations non souveraines, financées à hauteur de 90 millions d'USD par les ressources empruntées du FIDA, et assises sur 18 millions d'USD tirés des ressources de base, exige la mise à jour de l'exposé, où doit être inscrite l'approche du FIDA concernant la prise de risque et la gestion du risque pour ce type d'opérations. L'exposé tel que modifié ne s'applique pas aux opérations non souveraines financées par des ressources supplémentaires.
2. L'introduction des opérations non souveraines dans les activités du FIDA financées par les ressources de base ou par l'emprunt ne revient pas à renoncer à l'engagement du FIDA à poursuivre sans relâche sa mission et ses objectifs stratégiques tout en préservant sa stabilité financière. Par ces opérations, le Fonds entend au contraire continuer de consacrer ses ressources à l'exercice de son mandat. La direction juge donc constamment la capacité du FIDA à s'engager dans des projets non souverains en phase avec sa mission sans que les liquidités et les fonds propres ne s'écartent du niveau adéquat. L'évaluation de la capacité de risque est d'autant plus essentielle pour l'institution que celle-ci ne produit elle-même que très peu de fonds propres, et ne peut donc les laisser s'éroder sans engager sa viabilité financière à court et à long terme.
3. L'Exposé de l'appétence pour le risque s'applique aux opérations non souveraines pour deux raisons: d'un point de vue stratégique, l'essor de la collaboration avec le secteur privé, quoique prioritaire, n'enlève rien à la vocation première du FIDA, qui est de financer des opérations souveraines; et, d'un point de vue financier, le FIDA reste déterminé à préserver sa note AA+ et à éviter toute incidence majeure sur les atouts qui sous-tendent cette note (par exemple, sa mission, sa gouvernance ou son importance politique).
4. Comme indiqué dans l'exposé, la taxonomie des risques au FIDA s'organise selon trois niveaux:
 - i) Les domaines de risque (niveau 1) désignent les principales catégories de risques auxquelles le FIDA est exposé.
 - ii) Les sous-domaines de risque (niveau 2) sont les principaux éléments de chaque domaine de risque de niveau 1.
 - iii) Les facteurs de risque pris en considération (niveau 3) sont les principaux facteurs de risque qui font l'objet d'un suivi dans le cadre du processus de gestion des risques et dont il est rendu compte au moyen d'indicateurs de risque clés prédéfinis.
5. Les opérations non souveraines concernent essentiellement les **risques financiers** (domaine de risque de niveau 1), à savoir le risque de pertes financières résultant de l'incapacité du Fonds à gérer ses ressources financières de façon efficace et économique et à honorer ses engagements financiers.
6. Les opérations non souveraines comportent généralement un niveau de risque de crédit (niveau 2) plus important, ce risque résultant de l'incapacité d'un emprunteur ou d'une contrepartie à rembourser un prêt ou à satisfaire à une autre obligation financière contractuelle. Par conséquent, l'appétence du FIDA pour le risque de crédit restera modérée.

7. Concernant l'endettement et le niveau des fonds propres (niveau 2), définis comme le risque que les fonds propres ou l'assise financière du FIDA ne suffisent pas à garantir son aptitude à poursuivre ses activités, l'appétence du FIDA est faible; l'implication du Fonds dans des projets intéressant des opérations non souveraines sera donc graduelle. L'envergure de l'opération intéressée sera déterminée au cas par cas, en fonction des fluctuations de la qualité du crédit associée au portefeuille et des ressources financières disponibles pour le cycle de reconstitution des ressources concerné. Enfin, le dernier sous-domaine de risques financiers porte sur la liquidité et le financement (niveau 2), autrement dit le risque de pertes résultant de l'incapacité à couvrir les besoins de trésorerie dans les délais voulus. L'appétence du FIDA est faible sur ce point.
8. Les **risques stratégiques** (niveau 1) sont ceux qui ont une incidence sur l'aptitude du Fonds à accomplir sa mission, à mettre en œuvre ses stratégies et à atteindre ses objectifs. En ce qui concerne les paramètres intéressant les risques stratégiques (niveau 1) et les sous-domaines y relatifs (niveau 2), la démarche restera la même pour les opérations non souveraines que pour les opérations souveraines.
9. Les **risques opérationnels** (niveau 1) sont ceux qui découlent de procédures internes, de personnes ou de systèmes inadaptés ou inefficaces, ou bien d'événements extérieurs susceptibles d'entraîner des pertes financières ou d'entacher la réputation du Fonds. En ce qui concerne ce domaine (niveau 1) et ses sous-domaines (niveau 2), le FIDA gardera la même appétence et élargira aux opérations non souveraines les mesures de contrôle et les procédures de gestion des risques opérationnels voulues.
10. Les **risques liés à l'exécution des programmes** (niveau 1) sont ceux qui influent sur la capacité d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre des stratégies, des projets ou des programmes appuyés par le Fonds, et les risques liés à des conséquences imprévues. Le FIDA gardera dans ce domaine (niveau 1) et dans les sous-domaines correspondants (niveau 2) la même appétence, appliquée aux opérations non souveraines. L'approche de risque dans ce cadre variera de manière proportionnée en fonction des aspects propres à ce type de transaction.
11. Le risque juridique et le risque de réputation sont transversaux et concernent toutes les opérations menées par le Fonds; ils font partie intégrante des quatre domaines de risque (niveau 1). Le **risque de réputation** est le risque que la crédibilité du FIDA soit remise en cause, créant un décalage entre l'action ou les résultats de celui-ci et les attentes ou perceptions des parties prenantes.
12. Enfin, le **risque juridique** est le risque de perte financière ou de préjudice de réputation ou de perturbation des opérations né d'un défaut d'application de la réglementation du FIDA ou d'exécution de ses obligations contractuelles. Le risque juridique se manifeste aussi comme un coup porté aux priviléges et immunités du FIDA. Sachant que les opérations non souveraines comportent un risque juridique plus élevé, le FIDA devra peut-être prendre de nouvelles mesures juridiques pour protéger ses intérêts.